

Fiche problématique

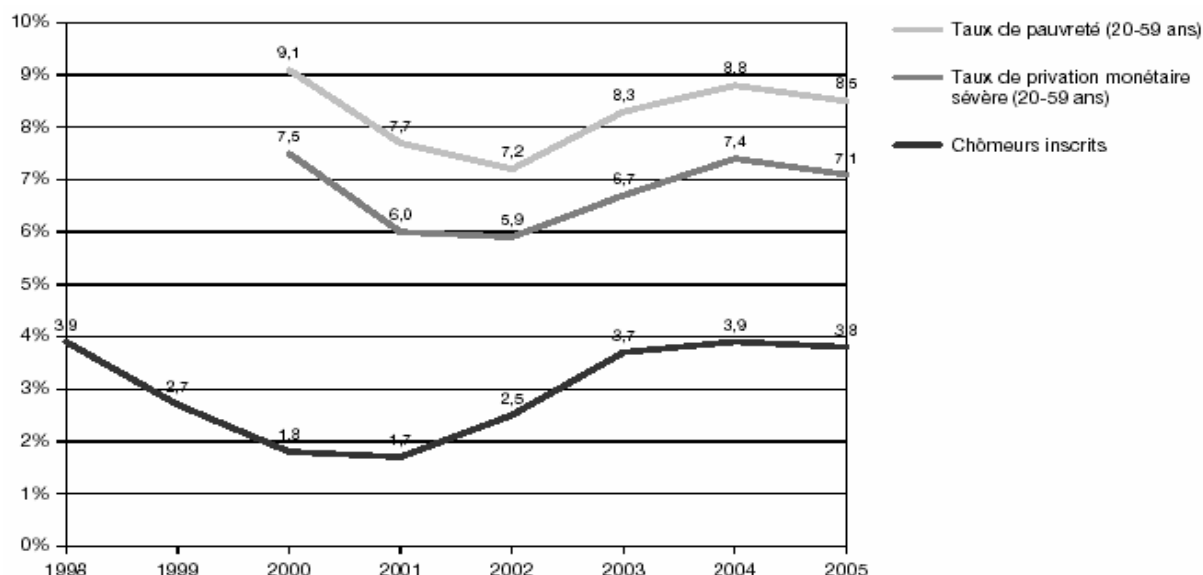
1. DONNEES A L'ECHELLE DE LA SUISSE

La pauvreté, une situation qui n'est pas rare en Suisse

La pauvreté est l'une des situations où peuvent s'exercer des formes de solidarité en direction de ceux qui la subissent.

Le seuil statistique de pauvreté est une valeur définie par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il s'élève à 2'200 francs pour une personne seule (loyer, prime d'assurance maladie, forfait pour l'entretien), 3'800 francs pour un ménage monoparental avec deux enfants de moins de 16 ans (rajouter 100 francs par membre ayant 16 ans révolus) et 4400 francs pour les couples avec deux enfants. Le seuil de privation monétaire sévère correspond au seuil statistique de pauvreté moins les 100 francs par personne ayant 16 ans. Le taux de pauvreté en suisse s'élevait en 2005 à 8,5% (cf. graphique 1), soit environ 360'000 personnes.

Graphique 1 : Evolution de la pauvreté parmi les personnes de 20 à 50 entre 2000 et 2005, en % (Office fédéral de la statistique – Enquête suisse sur la population active 2000-2005).



Sources :

« Terminologie des statistiques de la pauvreté » – Office fédéral de la statistique

« La pauvreté chez les personnes en âge de travailler a légèrement diminué ces cinq dernières années » - Office fédéral de la statistique

La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (art. 12 et art. 41) stipule :

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine »

« La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :

- a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale
 - b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé
- (...) »

De nombreux jeunes en difficulté

Le rapport 2007 de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) relève que près de 45% des personnes bénéficiant de l'aide sociale en Suisse sont des enfants et des jeunes, contre 1,5% chez les plus de 65 ans. La plupart de ces jeunes n'ont pas achevé leur formation. Selon ce rapport, ces jeunes ont généralement des parents au chômage, viennent d'une famille monoparentale, sont issus de familles migrantes ou ont plus de deux frères et sœurs.

Le nombre croissant de jeunes pris en charge par le Service du Tuteur Général (STG) va de pair avec le nombre de jeunes en situation de marginalisation. En effet, des jeunes ne fréquentant pas les structures d'accueil, telles que les centres sportifs, culturels ou les maisons de quartier, peuvent se retrouver dans une situation de rupture de liens sociaux.

Sources :

www.news.admin.ch

Communiqué du 28.08.2007 : La pauvreté des enfants et des jeunes : une bombe sociale à retardement.

www.artias.ch

Thèmes / Jeunes adultes / Etat des lieux dans les cantons en novembre 2002

Atelier du Futur de Chêne-Bourg n°5 (AFCB05), fiche problématique « Sécurité et ordre public ».

Quelques données sur l'accueil et l'intégration des étrangers en Suisse

En 2006, la population de Suisse était d'environ 7,5 millions. En 2007, plus d'un million et demi de personnes vivant sur le territoire national sont de nationalité étrangère. Avec un taux d'étrangers d'environ 21%, la Suisse fait partie des pays d'Europe ayant le taux d'étrangers le plus élevé. Les Italiens figurent en tête des nationalités les plus représentées en Suisse (19,1% des étrangers), suivis par les ressortissants de Serbie (12,5%) et par les Portugais (11,4%). Les principaux motifs de l'immigration en Suisse sont l'activité lucrative, suivi du regroupement familial et de la formation professionnelle. En 2006, le nombre de naturalisations était de 47'607, un chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente. Parmi les nouveaux naturalisés, les ressortissants de la Serbie sont les plus nombreux, suivis des Italiens et des Turcs.

Globalement, l'intégration des étrangers en Suisse est qualifiée de bonne. Cependant, le rapport sur les mesures d'intégration 2006, publié par l'Office fédéral des migrations (ODM), a donné lieu à un Plan d'action concernant la politique d'intégration. Ce sont au total 45 mesures qui ont été définies. Pour la plupart, elles représentent un renforcement des mesures déjà existantes. Elles concernent évidemment la Confédération, mais surtout les cantons, les communes et les organisations privées qui, de par leur proximité, sont plus à même de jouer un rôle dans l'intégration des habitants.

L'intégration des étrangers concerne également les requérants d'asile. Actuellement, 10'000 demandes sont déposées par an en Suisse, soit 11'000 de moins qu'en 2003. La loi sur les étrangers vise aussi à mettre en place des mesures de renforcement permettant de réduire les abus en matière de demande d'asile. En ce qui concerne leur situation économique, seulement

20% des requérants d'asile exercent une activité. Dans le but de favoriser leur intégration professionnelle, l'Office fédéral des migrations (ODM) collabore avec des associations professionnelles et économiques sur des projets d'intégration par préapprentissage.

Sources :

www.bfm.admin.ch

Rapport sur les mesures d'intégration, juin 2007

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

Revue intégration, n°1 avril 2007 (→ [intégration/newsletter](#))

www.bfs.admin.ch

Principaux postulats du développement durable liés au domaine d'action « Solidarité et accueil »

Plusieurs des 45 postulats du développement durable retenus par la Confédération¹ concernent le domaine d'action de l'Atelier du futur. Ces postulats portent sur les conditions de vie, la répartition équitable et l'égalité des chances, le renforcement de la cohésion sociale, la solidarité internationale, enfin le développement et la préservation du capital humain.

Postulat 1b : L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.

Postulat 2c : Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.

Postulat 4a : Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.

Postulat 4b : Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.

Postulat 4c : L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.

Postulat 5a : Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

Postulat 7a : Le savoir collectif et l'héritage socioculturel doivent être encouragés et enrichis durablement.

Postulat 7c : La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

Postulat 7d : Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.

¹ Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site Internet de la Confédération (www.bfs.admin.ch, chapitre développement durable).

2. DONNEES A L'ECHELLE DU CANTON DE GENEVE

L'Hospice général, principal organisme de référence à l'échelle cantonale

Le canton de Genève possède un organisme chargé de l'assistance publique et de l'aide sociale: l'Hospice général. Cet établissement de droit public collabore avec les communes et les associations privées impliquées dans le domaine social. L'Hospice général fournit une aide financière aux personnes ayant des revenus insuffisants pour couvrir des besoins vitaux. Celle-ci financière peut être un forfait, c'est à dire un montant fixe par mois et par personne, ou une aide pour payer le loyer, les primes d'assurance maladie, ainsi que sous certaines conditions, une aide permettant de couvrir une partie des frais de garde d'enfant ou d'aide ménagère. Les personnes ayant épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance chômage peuvent avoir droit à une aide appelée Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). L'Hospice général octroie également une aide financière aux requérants d'asile.

D'autres tâches font également partie des actions de l'Hospice général, telles que la participation à l'élaboration d'animations destinées aux personnes âgées, l'accueil et l'hébergement de jeunes en difficulté, la prévention et l'information auprès de la population, etc.

Sources :

www.hg-ge.ch

www.geneve.ch/legislation

Loi sur l'assistance publique, J 4 05

Loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006, J 4 07

Le réseau d'action sociale d'urgence genevois

Le Service Social de la Ville de Genève (SSVG) coordonne l'accueil et l'aide d'urgence aux personnes démunies ou sans-abri dans l'ensemble du canton. Les deux structures principales sont le « Forum contre l'exclusion » et la « Plate-forme de coordination des lieux d'accueil d'urgences ». Le Forum regroupe des associations axées sur la lutte contre l'exclusion ; la Plate-forme regroupe les institutions du Forum centrées sur l'assurance de la satisfaction des besoins primaires (hébergement, nourriture, soins) pour les personnes nécessiteuses.

Il existe ainsi plusieurs lieux destinés à un hébergement d'urgence pour hommes et femmes (avec ou sans enfants). Plusieurs solutions existent également pour assurer des soins d'hygiène et de santé (voir documentation, point 8).

Données sur les étrangers

Le canton de Genève s'appuie sur différents organes pour mener sa politique d'intégration des étrangers : le Bureau de l'intégration, le Groupe interdépartemental de l'intégration et la Commission consultative de l'intégration.

Tableau : Population résidente du canton de Genève, selon l'origine et le sexe, en janvier 2007 (OCSTAT).

| | Hommes | Femmes | TOTAL | Pourcentage |
|-----------|---------|---------|---------|-------------|
| Suisses | 126'385 | 148'273 | 274'658 | 62% |
| Etrangers | 87'537 | 82'249 | 169'786 | 38% |
| TOTAL | 213'922 | 230'522 | 444'444 | 100% |

3. SITUATION DANS LES TROIS-CHÊNE ET A CHÊNE-BOURG

Organismes actifs dans la solidarité

Les acteurs qui favorisent la solidarité et l'entraide à Chêne-Bourg sont nombreux. Citons en particulier :

- le CASS des Trois-Chêne
- le service social de la commune ;
- le centre de loisirs et de rencontres de Chêne-Bourg ;
- les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) ;
- l'Action Trois-Chêne pour l'emploi ;
- les paroisses protestante et catholique ;
- les associations et sociétés sportives.

Aménagements et exemples d'actions déjà entreprises

On relève à Chêne-Bourg plusieurs contextes favorables au développement des rapports sociaux et de la solidarité entre les personnes. Quelques exemples sont mentionnés ci-dessous.

L'accueil des nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie de Chêne-Bourg invite les nouveaux habitants à une séance d'information conviviale organisée autour d'une verrée. Cette séance se déroule une fois par an au cours du mois de septembre à la place Favre en présence des autorités et des représentants de l'administration communale. C'est l'occasion de transmettre différentes informations sur la commune et de remettre un exemplaire de l'Annuaire officiel « Le Chênois ». Les organismes sportifs, culturels et de loisirs actifs dans la commune et dans le secteur des Trois-Chêne sont également conviés à participer pour fournir des informations aux nouveaux habitants.

La Fondation pour le logement

La Fondation pour le logement de la commune de Chêne-Bourg propose des logements dans des immeubles de l'avenue Bel-Air (HLM, HCM, Loyers libres) et dans la rue Peillonex (HLM). Ils sont destinés aux personnes à revenu modeste. La préférence est donnée aux habitants de la commune, puis aux habitants des Trois-Chêne. La demande de logement est à adresser à la Mairie de Chêne-Bourg.

Des lieux conviviaux

Différents lieux conviviaux existent sur le territoire de la commune. Hormis le Centre sportif sous moulin (CSSM), le territoire des Trois-Chêne compte par exemple trois centres de loisirs avec des activités destinées à tous les âges. On compte plusieurs petits théâtres, une ludothèque et une école de cirque. Certains espaces publics constituent des lieux de rencontre de la commune, tels que la Place Favre, le Point favre (salle communale), le Parc Floraire ou la zone de rencontre (rue R.A. Floquet et rue Peillonex notamment). La commune organise également de nombreux événements festifs, tels que la fête des promotions, de la musique, celle de l'Escalade, mais aussi des manifestations musicales, des expositions, des activités culturelles, etc. Avec le soutien des TSHM, une salle de gymnastique ouverte le soir permet aux jeunes de Chêne-Bourg de pratiquer des activités sportives de détente. Enfin, plusieurs établissements privés tels que bistrot et restaurants sont le lieu d'une ambiance conviviale et chaleureuse.

Salles et lieux publics à louer

La commune de Chêne-Bourg dispose de divers lieux pouvant accueillir un grand nombre de personnes. Ces salles peuvent être louées auprès de la Mairie : la salle communale, la salle de réunions de la place Favre, la grande salle de l'école Floraire, l'auditorium de Haller, le Centre communal Perréard ainsi que la Dépendance Floraire.

Sources :
Atelier du Futur « enfants et jeunes », Chêne-Bourg 04, fiche problématique.
Compte rendu financier et administratif 2006 de la commune de Chêne-Bourg.
www.cssm.ch
www.chene-bourg.ch
Le Chênois annuaire officiel 2007

Données du CASS pour les Trois-Chêne

Les données statistiques établies par le CASS sur la base des dossiers de personnes qui s'adressent à cette institution apportent un éclairage sur les difficultés sociales rencontrées à Chêne-Bourg et dans les autres communes des Trois-Chêne..

Evolution des dossiers 2000/2006

Le nombre de dossiers traités par le CASS des Trois-Chêne est croissant au cours de ces dernières années : il est passé de 547 en 2000 à 695 en 2006 (+ 27%).

Durant cette période, l'évolution est nettement différente selon qu'il s'agit des dossiers « d'assistance » (aide financière) ou « non financiers » :

- les dossiers « Assistance » sont passés de 330 en 2000 à 580 en 2006 (+ 76%)
- les dossiers « non financiers » sont passés de 217 en 2000 à 115 en 2006 (- 47%).

Profil des personnes qui s'adressent au CASS

Les hommes sont majoritairement bénéficiaires (56%) dans les dossiers « Assistance ».

En revanche, les femmes sont majoritairement bénéficiaires (61%) dans les dossiers « Non financiers ».

Les personnes de nationalité suisse sont majoritairement bénéficiaires des aides (53% des dossiers « Assistance » et 57% des dossiers « non financier »). En comparaison de la population résidant à Chêne-Bourg qui compte 64,1% de Suisses, on relève donc que les personnes de nationalité étrangère utilisent un peu plus les services du CASS ; 19% des dossiers d'assistance concernent des jeunes de 18 à 25 ans.

Type de ménages

61% des dossiers d'assistance concernent des adultes vivant seuls (41%) ou seuls avec enfant-s (20%).

57% des dossiers de non assistance concernent ces mêmes types de ménages.

Difficultés matérielles

Par ordre décroissant, on trouve dans les dossiers des difficultés matérielles sur les thèmes suivants (un même dossier peut comprendre plusieurs thèmes) :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Emploi : | 69% |
| Problème de chômage : | 63% |
| Endettement : | 40% |
| Revenus insuffisants : | 40% |
| Difficultés administratives : | 39% |
| Gestion du budget : | 19% |
| Logement : | 18% |
| Avance AI : | 15% |
| Bas salaire : | 4% |
| Avances OCPA : | 4% |

Difficultés sociales

Par ordre décroissant, on trouve dans les dossiers des difficultés sociales sur les thèmes suivants (un même dossier peut comprendre plusieurs thèmes) :

| | |
|---------------------------|-----|
| Atteinte physique : | 34% |
| Atteinte psychique : | 27% |
| Inadaptation au travail : | 26% |

| | |
|------------------------------|-----|
| Divorce, séparation : | 15% |
| Ecrit mal le français : | 15% |
| Solitude : | 12% |
| Conflits familiaux : | 11% |
| Parle mal le français : | 10% |
| Difficultés d'intégration : | 10% |
| Addictions (dépendances) : | 10% |
| Conflits conjugaux : | 9% |
| Analphabétisme/illettrisme : | 5% |

Appréciations des priorités pour développer des actions à l'échelle locale

Selon le responsable du CASS, deux sujets sociaux sont prioritaires pour envisager des actions à une échelle communale :

- l'isolement des personnes ;
- l'endettement.

4. MANDAT

Suite aux conclusions des *Bilans environnemental et socio-économique de Chêne-Bourg* (Bureau ECO21, 2003-2004), du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1^{er} Forum « Chêne-Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg ont été réunies dans le domaine d'action « Solidarité et accueil » :

- ❖ **Solidarité intergénérationnelle et interculturelle.**
- ❖ **Structures d'accueil pour tous les âges.**
- ❖ **Lieux de convivialité.**

Identification des publics-cibles

Les réflexions de l'Atelier sont passées par l'identification des publics-cibles concernés par ces problématiques :

- les personnes précarisées
- les nouveaux habitants
- les habitants en général

5. OBJECTIFS VISES PAR LES MEMBRES DE L'ATELIER

Principaux axes :

L'intensité des discussions et le choix final des membres de l'Atelier pour la réalisation de fiches-actions mettent en évidence des axes principaux pour améliorer la solidarité dans la commune de Chêne-Bourg :

- Faciliter les relations intergénérationnelles et interculturelles.
- Porter une attention particulière aux personnes isolées, âgées, aux familles monoparentales et aux jeunes.

Pour se mettre au service de ces objectifs généraux, ont été soulignés les rôles que peuvent jouer : le Centre de loisirs de Chêne-Bourg, le service social de la commune et d'une manière globale les différents acteurs qui composent le réseau social des Trois-Chêne ainsi que les associations actives dans la commune.

6. SUGGESTIONS D' ACTIONS

Le processus de travail du groupe

Les séances de l'Atelier du futur ont débuté par un vaste brainstorming. Celui-ci a pris en compte des différentes problématiques composant le domaine d'action. Le brainstorming a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions.

Les suggestions principales (actions générales et actions ciblées sur les personnes précarisées) ont été discutées puis hiérarchisées dès mars 2008 par les membres.

Cette opération a permis de dégager plusieurs actions prioritaires qui ont nécessité le recueil d'informations complémentaires avant d'être mises sous la forme de fiches-actions (voir au point 7 la liste des six fiches-actions réalisées par l'Atelier du futur).

ACTIONS GENERALES

Organiser une exposition sur le thème : « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ?

Il s'agit de s'inspirer de l'expérience de l'Association « Enfants du Monde ». Regard croisés d'enfants du monde à Lausanne (www.edm.ch/regardsdenfance).

Renforcer les moyens d'action de la commune en matière d'information des habitants

Il s'agirait de compléter le service actuellement assuré par la mairie, avec :

- la création d'un « Bureau d'information des habitants » destiné à donner des informations sur tous les aspects pratiques de la vie à Chêne-Bourg et à orienter les personnes ;
- la mise en place d'une permanence à la mairie, ouverte en dehors des heures de bureau (par ex. le samedi matin et/ou une fois par semaine en fin de journée).

ACTIONS CIBLEES SUR PERSONNES PRECARISEES

Apporter un soutien aux aidants-es naturels-les (surnaturels-les) qui agissent dans l'anonymat et dans l'ombre et qui font un travail remarquable et très utile: s'inspirer de l'expérience des Eaux Vives (groupe de paroles, cf. Ricardo Rodari).

Faciliter l'accès des personnes âgées et très âgées aux manifestations organisées dans la commune pour les associer davantage à la vie communale (choix des horaires, information, déplacement par des bénévoles (ex. Ville de Genève).

Valoriser et utiliser le capital de compétences professionnelles formidable des personnes à la retraite.

Promouvoir l'accompagnement des enfants par les grands-parents à l'école ou pour leurs activités extrascolaires pour favoriser les liens intergénérationnels.

Inviter les enfants à proposer leurs services pour les personnes âgées (lecture d'articles de journal, commissions, courses, etc.).

Favoriser l'intégration et les échanges intergénérationnels en créant un espace de parole et d'écoute de l'histoire de vie des aînés pour favoriser la compréhension mutuelle entre générations (expérience de Neuchâtel).

Promouvoir un système de parrainage intergénérationnel : « bourses aux compétences » au travers d'un lieu bien identifié (antenne informelle, point de repère).

Créer un système d'aide pour les familles monoparentales dans le besoin (garde d'enfants, courses, conseils...).

Valoriser et promouvoir l'action des concierges qui apportent leur aide et rendent de petits services (faire appel à l'Association des familles parentales pour préciser l'action).

Organiser la livraison confidentielle de repas ; promotion par une campagne d'information (flyers) : un moyen de sortir de l'isolement les personnes en difficulté, de les écouter et de les aider.

Créer une boutique alimentaire à Chêne-Bourg (approche davantage communautaire que ciblée sur les personnes précarisées, à envisager à l'échelle des Trois-Chêne selon le modèle des épiceries de Caritas).

Organiser des repas à thème à l'occasion desquels les diverses communautés peuvent « rivaliser » d'imagination pour apprêter un met (ex : la Soirée de la patate, la Nuit de la grillade...).

Améliorer l'accueil des nouveaux habitants : il existe déjà un apéritif organisé chaque année par la commune pour les nouveaux habitants (succès limité). Au lieu d'une invitation aux nouveaux habitants, encourager la commune à inviter plutôt à une rencontre des nouveaux et des anciens habitants pour augmenter le succès de cette démarche.

Améliorer les prestations d'aides à domicile : organisation de visite, aide aux personnes malades ou accidentées momentanément (bras ou jambe cassée, sortie d'une opération), l'aide aux malades chronique étant déjà organisée.

7. LISTES DES FICHES-ACTIONS

L'exercice de hiérarchisation des suggestions, le regroupement de certaines d'entre-elles ainsi qu'un travail de documentation sur les thématiques abordées, ont permis de soumettre au Comité de pilotage six fiches-actions dont une – la fiche-action SCSA1 - réalisée en collaboration avec l'Atelier du futur « Santé et consommation ».

FICHE ACTION SA1 :

« **Organiser, en collaboration avec le CO de la Seymaz et le Centre de loisirs, des activités avec des jeunes autour du thème « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? » avec l'objectif de créer une exposition** »

FICHE ACTION SA2 :

« **Déplacer le Service social de la commune dans un lieu répondant aux besoins de confidentialité de l'activité** »

FICHE ACTION SA3 :

« **Favoriser la création d'une bourse des compétences des aînés** »

FICHE ACTION SA4 :

« **Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales** »

FICHE ACTION SA5 :

« **Améliorer l'accueil des nouveaux habitants** »

FICHE ACTION SCSA1 :

« **Briser l'isolement des personnes seules** »

8. DOCUMENTATION

Six documents ont été produits par le bureau ECO21 dans le cadre de cet Atelier du futur.

« Données sur le domaine d'action et ses problématiques » (doc 1)

La documentation comprend des définitions sur les notions de « solidarité » et d'« accueil », des données générales aux échelles de la Suisse et du canton de Genève (assurances et aides sociales, accueil des étrangers, solidarité internationale) et des éclairages à l'échelle de la région des Trois-Chêne et de Chêne-Bourg (acteurs locaux dans les domaines sociaux, culturels et associatifs et appréciations sur des situations problématiques enregistrées chez les jeunes).

« Précarité et réseau social d'urgence » (doc 2)

La documentation comprend des statistiques sur la pauvreté en Suisse et un descriptif des services et des organismes présents dans le canton et en mesure de répondre aux besoins urgents en matière d'hébergement et de soins.

« Données spécifiques à la commune de Chêne-Bourg » (doc 3)

Cette documentation compile les appréciations recueillies lors de trois interviews effectuées auprès du Service social et des paroisses catholique et protestante.

« L'expérience de la commune de Bernex avec les personnes isolées » (doc 3 bis)

Cette note a été réalisée pour documenter les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » qui, tous deux, ont exprimé des préoccupations sur la problématique des personnes isolées. Sur la base d'un entretien, la documentation retranscrit en substance les propos du responsable du service social de Bernex concernant l'identification et le suivi des personnes isolées depuis 2006.

« Données du CASS sur la situation dans les Trois-Chêne » (doc 4)

La documentation comprend des données statistiques sur les dossiers traités par le CASS (profil des personnes, types de difficultés) ainsi que diverses appréciations recueillies lors d'un interview avec le responsable du CASS des Trois-Chêne.

« Données sur les soins et aides temporaires à domicile » (doc 5)

La documentation réunit des données et des appréciations sur la qualité des prestations fournies (en particulier par la FSASD) aux personnes qui nécessitent une aide temporaire (notamment pratique) à domicile.

9. REMERCIEMENTS

Les participants de l'Atelier du futur remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont consacré de leur temps pour une interview.

- Mme Christine Apothéloz, responsable des pratiques professionnelles à la direction de la FSASD
- Mme Catherine Chaix, du Centre de loisirs de Chêne-Bourg
- M. Lionel Croenne, responsable du CASS des Trois-Chêne
- M. Dominique Demierre, responsable du Service social de la ville de Lancy.
- M. le Pasteur Emmanuel Fuchs, Paroisse protestante de Chêne.
- Mme Gldys André, Paroisse catholique romaine de Chêne-Bourg.
- Mme Isabelle Majois, Service social de la commune de Chêne-Bourg
- M. Patrick Renlund, responsable du Service social de la commune de Bernex.
- M. Pierre-Alain Schneider, président de l'Association des Médecins du canton de Genève.
- M. Eric Sublet, président du Conseil des anciens
- Les membres du Réseau social des Trois-Chêne.
- Les membres du Comité de l'association des Médecins du canton de Genève

L'Atelier remercie également M. Rémi Merle, consultant du bureau ECO21, pour son travail de documentation effectué pour l'Atelier.

Les membres de l'Atelier du futur « Solidarité et accueil »

Coordinateur : PERRIRAZ Joël

ALBERTINI Florence, BAUMANN Brigitte, CRAMER Jacqueline, FLUCK Kete, IDJED Saddek, GRANDJEAN Anne, LACOURT Christine, MOMPOINT Marika, MONNIER Kathy, MURI Sarah, NICOLLIN Christiane, OFONI Sumaiya Hassan, PITTALA Frédéric, POITRINEL Monica, SERMET Gérard.

Consultant du bureau ECO21 : LACHAVANNE Jean-Bernard